

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 février,
à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation a été adressée le 18 février 2022 avec l'ordre du jour suivant :

- **Finances - Décisions budgétaires - Compte Administratif 2021**
- **Finances - Décisions budgétaires - Compte de Gestion 2021**
- **Finances - Décisions budgétaires - Affectation de résultat 2021**
- **Intercommunalité - Convention Instruction Acte Urbanisme avec la CAE**
- **Finances - Octroi subventions aux Associations**
- **Informations et questions diverses.**

Etaient présents :

Mmes Thérèse BERCEAUX, Muriel CARNET, Eva COLOMBIANO, Brigitte DUGRAVOT,
Vanessa PIZARD,

MM. Pascal COLIN, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Cyril REMY, Patrick
VINCENT, Jean-François WUST

Procurations :

Gaillard MAXENCE pouvoir à Eva COLOMBIANO

Olivier BRICE pouvoir à Thérèse BERCEAUX

Jacques LEMARQUIS pouvoir Muriel CARNET

Absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

- Le quorum est atteint –

M. Jean-François WUST a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de deux délibérations supplémentaires :

Domaine et Patrimoine	Aliénation	Sortie des biens de l'actif
Institutions et Vie politique	Intercommunalité	Rapport d'activité 2021 du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ces adjonctions à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 05/2022 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Patrick VINCENT présente à l'assemblée le Compte Administratif 2021 et procède au vote. Le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	610 116.81 €	784 686.70 €	174 569.89 €
Section d'investissement	411 518.09 €	459 966.09 €	48 448.00 €
Résultat global de clôture	1 021 634.90 €	1 244 652.79 €	223 017.89 €

Dél. N° 06/2022 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion 2021, dressé par le receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Dél. N° 07/2022 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé, le Compte Administratif 2021, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 174 569.89 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution globale de	48 448.00 €
un solde des restes à réaliser de	- 52 000.00 €
entraînant un besoin de financement de	3 552.00 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) <i>financement de la section d'investissement :</i>	3 552.00 €
- Report en section d'investissement (<i>ligne 001 en recettes</i>) :	48 448.00 €
- Report en section de fonctionnement (<i>ligne 002 en recettes</i>) :	171 017.89 €

Dél. N° 08/2022 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES EN MATIERE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Vu le projet de convention de mutualisation de service et de gestion du service commun relatif à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-4-2,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-1, L.422-8, R.423-15, R.423-48,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mutualisation.

Dél. N° 09/2022 - FINANCES – SUBVENTIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

Considérant qu'il entre dans les attributions du conseil municipal d'accorder des subventions aux associations locales sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies par le conseil municipal,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande, pour l'année 2022 comme suit :

Associations et Organismes	Montant 2022
- Loisir Orientation Sanchev (LOS) (Pour : 10 – Abstention : 1)	1 100.00 €
- Pétanque club de l'Avière (Pour : 11)	100.00 €

Dél. N° 10/2022 – DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATION – SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations de la commune, l'instruction budgétaire et comptable prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mise hors d'usages.

Le Maire présente une liste des biens à retirer de l'inventaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de sortir de l'actif les biens suivants :

2022	N° INVENTAIRE	IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	ANNEE DE MISE EN SERVICE
2051	20092051	Magnus Enfance Modules principaux	3 048.60 €	2009
2051	20112053	Logiciel Magnus + licence Oracle	1 895.06 €	2011
			4 943.66 €	
2152	200121521	Panneau village fleuri 1 fleur	827.92 €	2001
			827.92 €	
21578	2001215783	Souffleur à dos	587.10 €	2001
21578	2003215781	Tondeuse Honda HRB 476	1 028.89 €	2003
21578	2009215781	Piquets de neige Route des Forges	85.16 €	2009
21578	2010215782	Affûteuse à chaine d'atelier Oregon	154.28 €	2010
21578	2016215781	Tondeuse kaaz lm 5360 hxa pro débroussailleuse stihl fs 410 ce	1 554.00 €	2016
21578	2016215782	Tondeuse kaaz lm 5360 hxa pro débroussailleuse stihl fs 410 ce	858.00 €	2016
			4 267.43 €	
2158	200821583	Marteau mécanique tête Rivoir	15.40 €	2008
			15.40 €	
2183	200021836	Matériel école maternelle	1 029.79 €	2000
2183	200121836	Passeport euro guide euro	0.1 €	2001
2183	200621832	Matériel informatique	1 528.49 €	2006
2183	201021831	Imprimante multifonctions MFC-6490W BROTHER A3 COL	320.00 €	2010
			2 878.38 €	
2188	Oct-17	Plaques informative mairie horaire	752.40 €	2017
2188	Déc-16	Appareil photo numérique Canon	189.00 €	2016
			941.40 €	

**Dél. N° 11/20222 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE
– RAPPORT D’ACTIVITÉ 2021 DU PETR DU PAYS D’EPINAL, CŒUR DES
VOSGES**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport du PETR du Pays d’Epinal, Cœur des Vosges, qui est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité 2021 du PETR du Pays d’Epinal, Cœur des Vosges

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI
ONT ETE CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGCT)**

M. le Maire rend compte des décisions qu’il a été amené à prendre, depuis la dernière séance, en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal :

- Le D.P.U. n’a pas été exercé sur les déclarations d’intention d’aliéner le bien immobilier suivant :

Nature de l’aliénation	Réf. cadastrales	Adresse du bien	Superficie parcelle(s)
Cession immeuble	AI 162	5 Allée des Roches	06a 71ca
Cession immeuble	AI 162	5 Allée des Roches	06a 71ca
Cession immeuble bâti	AI 86 AI 175	12 Allée des Jonquilles	03a 16ca
Cession immeuble non bâti	A 1085 A 1086 A 1089	Lieutdit « Champs Poirés »	32a 38ca
Cession immeuble bâti	AE 32	8 Impasse des Iris	08a 45ca

- Maîtrise d’œuvre - Marché à bons de commande - programme de voirie
Attributaire : Cabinet DEMANGE et Associés

INFORMATIONS DIVERSES

* Il a été décidé de ne pas donner de suite à la demande de subvention de l’ADAVIE et de l’Association du FC Dogneville.

* M. le Maire informe les élus qu’une demande de report du dossier des travaux d’enfouissement des réseaux secs Route de Renauvoid a été faite auprès du Département en raison des pannes sur le réseau d’éclairage public de plus en plus fréquentes Route des Vosges. Une étude pour ces travaux a été demandée auprès du SDEV.

* Un point a été fait sur les travaux du pont du canal Rue de la Libération et sur les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable Rue du Pont Tournant.

* Mme Thérèse BERCEAUX informe que dans le cadre de l'action sociale une rencontre est prévue mercredi 2 mars 2022 avec l'ASEPT Lorraine pour l'organisation d'ateliers Vitalité sur la commune.

* La rencontre entre les élus et M. le Député Stéphane VIRY prévue le vendredi 11 mars 2022 est reportée au samedi 26 mars 2022 à 8 heures 30.

* La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 18 mars 2022 à 18h30.

Après un tour d'horizon, la séance fut levée à 10 heures 25.